



Pamandzi,
Le 13 février 2023

Communiqué de presse

Un braconnier condamné à un an de prison

Dans la nuit de vendredi 10 février 2023, un braconnier a été interpellé par la Gendarmerie maritime lors d'un flagrant délit de braconnage d'une tortue verte sur la plage de Moya 2, l'une des principales plages de ponton de Mayotte. La collaboration entre les équipes de Oulanga na Nyamba et les forces de l'ordre continue à porter ses fruits.

Une peine dissuasive !

Ce lundi 13 février 2023 passait en comparution immédiate au Tribunal de Grande Instance de Mamoudzou, un individu interpellé lors d'un flagrant délit de braconnage de tortue verte sur la plage de Moya 2 en Petite-Terre. Il a été condamné à 1 an de prison ferme. Il devra également verser aux quatre associations qui se sont constituées parties civiles dont Oulanga na Nyamba, la somme de 1000 euros chacune.

Une peine de prison qu'Oulanga na Nyamba espère assez dissuasive pour les autres braconniers qui agissent à Mayotte.



C'est la 14^{ème} interpellation dans le cadre du pacte de sauvegarde

Depuis la signature du Pacte de sauvegarde des tortues marines en décembre 2020, il y a eu 14 interpellations et 11 condamnations grâce à la collaboration entre les acteurs engagés. Le message envoyé aux braconniers sévissant à Mayotte est clair, ils ne peuvent plus détruire le patrimoine naturel mahorais en toute impunité.

Afin que cette action se poursuive, une nouvelle version du Pacte de sauvegarde sera signée avec la Préfecture de Mayotte et tous les acteurs concernés courant 2023.

Moya, un paradis écotouristique menacé pour les tortues

L'association Oulanga na Nyamba organise depuis plus de 20 ans des sorties d'observation de ponte de tortue sur la plage de Moya, l'une des plus importantes plages de pontes de Mayotte. C'est donc une longue histoire d'amitié entre les tortues pondeuses de Moya et les bénévoles de l'association. Cette activité qui a pour premier objectif la sensibilisation des participants, est aussi un moyen d'occuper la plage pour préserver les tortues. Mais les sorties ne durent pas toute la nuit, pour laisser une période de quiétude aux tortues. Un bénévole encadrant nous raconte l'un de ses pires souvenirs :

« Un soir de janvier, peu de tortues montaient sur la plage. Nous avons quand même fini par observer une belle ponte avec les 10 participants à la sortie. Après avoir vu les œufs tomber dans le puit de ponte, nous avons laissé la femelle tranquille avant de quitter la plage pour ne pas déranger d'autres tortues. Quelle tristesse lorsque j'ai appris le lendemain que cette même tortue avait été braconnée dans la nuit, après notre départ. Elle était vivante quand nous l'avons laissé et pourtant nous avons dû l'enterrer le lendemain matin. Je ne veux plus jamais que cette histoire se reproduise ! »

Malheureusement, depuis le mois de décembre 2022, le braconnage a augmenté à Moya, malgré la surveillance par les gardes du Conseil Départemental et les acteurs engagés. Les braconniers des quartiers proches sont très organisés et rapides, profitant de chaque opportunité pour prélever l'une des nombreuses femelles venant pondre sur cette plage préservée et protégée.

Oulanga na Nyamba et ses partenaires continueront à mettre tout en œuvre pour protéger ce paradis pour les tortues, mais aussi pour les centaines de visiteurs qui viennent observer les pontes de tortues, une véritable attraction écotouristique mettant en valeur le patrimoine de notre île.

Oulanga na Nyamba : qui sommes-nous ?

Depuis 1998, l'association Oulanga na Nyamba, régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 18 août 1991, s'engage activement pour la protection de l'environnement (oulanga) et en particulier des tortues marines (nyamba). Initialement, Oulanga na Nyamba a été créée pour alerter la population de Mayotte sur la problématique du braconnage des tortues marines, une menace qui est toujours d'actualité à Mayotte. Depuis, et grâce à de nombreuses actions de sensibilisation, Oulanga na Nyamba s'implique pour la préservation de l'exceptionnel patrimoine naturel mahorais. La tortue marine, en tant qu'espèce emblématique et dont sa présence est signe du bon état des milieux marins, représente pour l'association un symbole de la préservation au sens large des richesses naturelles mahoraises. L'association porte un message important : le respect de l'environnement doit faire partie intégrante du développement socio-économique de notre île.

Ainsi, les multiples activités de l'association Oulanga na Nyamba sont réparties en 3 principaux axes de travaux :

SENSIBILISATION

CONNAISSANCE

PROTECTION

Afin d'assurer l'efficacité et la durabilité de son engagement pour l'environnement mahorais, l'association met en œuvre ses actions en relation étroite avec les citoyens et de multiples partenaires.

Informations complémentaires :

Association Oulanga na Nyamba

16, rue de la mairie

97615 Pamandzi

Tél : 06 39 65 55 34

Mail : contact@oulangananyamba.com